## Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Commune de FONTENAY-LES-BRIIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.	2022	009	
------	------	-----	--

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25/02/2022	09/03/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mmes ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :
Mme DELANGUE a donné pourvoir à Mme DUPONT
M. FRAPIER a donné pouvoir à Mme DUPONT
Mme HENNOCQ a donné pouvoir à M. SCHMIDT
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme NORDBERG
M. RABY a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

## OBJET : <u>CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SERVICES SPÉCIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER RÉSERVÉS AUX ÉLÈVES (CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES)</u>

**VU** le Code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 à R.1241-66 et R.3111-30 à D.3111-36.

**VU** la délibération du Conseil d'Île-de-France Mobilités référencée 2020 / 030 en date du 05 février 2020 approuvant le règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires.

**VU** la délibération du Conseil d'Île-de-France Mobilités référencée 2020 / 189 en date du 10 juin 2020 modifiant le règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** la délibération référencée 2294-18 en date du 09 avril 2018 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention sur l'organisation des circuits spéciaux de transports scolaires avec Île-de-France Mobilités pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021\_2022.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une nouvelle convention de délégation avec Île-de-France Mobilités pour la période du 15 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025 2026.

Accusé de réception en préfecture D1-219102431-20220303-2022\_009-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de délégation de compétence conclue entre Île-de-France Mobilités et la commune de Fontenay-lès-Briis en sa qualité d'AOP (Autorité Organisatrice de Proximité).

**DONNE** délégation au Maire pour signer l'avenant de transfert du marché et tous documents en lien avec la présente convention de délégation.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour le Maire empêché,

Catherine DUPONT 1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

> Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20220303-2022\_009-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022